COMMUNE DE MONESTIER-MERLINES

Bulletin Municipal

Août 2021

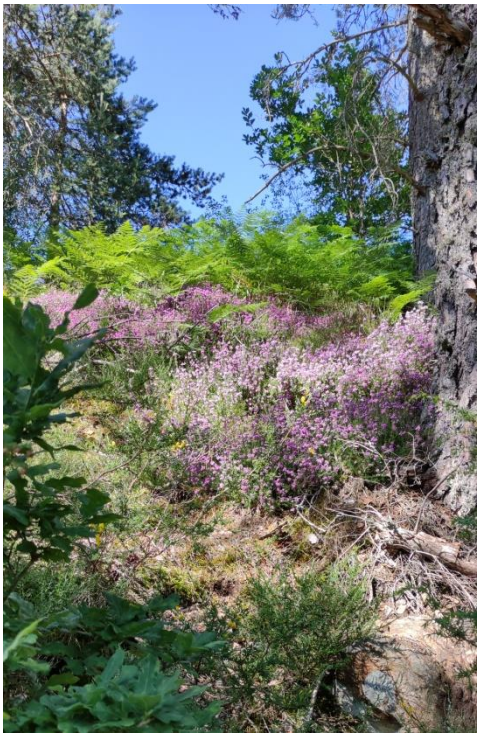

Le mot du Maire

Le mois de juin a été marqué principalement par l'organisation des élections départementales et régionales les dimanches 20 et 27. Vous retrouverez dans les premières pages les résultats.

Des élections touchées par cette crise sanitaire que nous traversons depuis maintenant plus d'un an. Malgré quelques périodes de répits et d'espoirs nous sommes actuellement dans l'incertitude d'une rentrée sereine. Dans son allocution du 12 juillet dernier, le président nous annonce de nouvelles mesures permettant de faire face à la reprise de l'épidémie : l'extension du pass sanitaire.

Malgré tout, le travail municipal se poursuit, plusieurs projets ont abouti en 2020. Un des gros projets des mois futurs sera la rénovation de la salle des fêtes, qui nous l'espérons, pourra rouvrir ses portes en fin 2022.

Nous ne pouvons que vous encourager à respecter les gestes barrières. Prenez soin de vous et de vos proches.

Nathalie LE GALL

Mairie - 1 Veyrières 19340 MONESTIER-MERLINES
Tél : 05 55 94 33 61 (Secrétariat) - Portable : 06 09 23 81 24 (Maire) Courriel : mairiemonestiermerlines@orange.fr

Elections départementales et régionales

Cette année, les élections départementales et régionales se sont déroulées les **20 et 27 juin 2021 exceptionnellement** à la Salle Polyvalente – Lieu-dit « Chauvet » **de 08h00 à 18h00**.

RESULTATS DES ELECTIONS 1er tour du 20 juin 2021

RESULTATS DES ELECTIONS DEPARTEMENTALES - 1ER TOUR
DU 20/06/2021

		%
Inscrits	152	100,00%
Abstentions	82	53,95%
Votants	70	46,05%
Nuls	2	1,32%
Blancs	0	0,00%
Exprimés	68	44,74%

Candidats (classés par ordre d'affichage)	SCORE	% *
Mme MOINE Marie / M. PEYRAMAURE Patrick	8	11,8%
M. GIBOURET Thierry / Mme REBUZZI Isabelle	24	35,3%
M. ARFEUILLERE Christophe / Mme PADILLA-RATELADE Marilou	36	52,9%
	68	100,0%

RESULTATS DES ELECTIONS REGIONALES - 1ER TOUR
DU 20/06/2021

		%
Inscrits	152	100,00%
Abstentions	82	53,95%
Votants	70	46,05%
Nuls	2	1,32%
Blancs	3	1,97%
Exprimés	65	42,76%

Candidats (classés par ordre d'affichage)	SCORE	% *
Mme DIAZ Edwige	9	13,8%
M. ROUSSET Alain	13	20,0%
M. PERCHET Guillaume	2	3,1%
Mme GUETTE Clémence	1	1,5%
M. THIERRY Nicolas	6	9,2%
M. PUYJALON Eddie	5	7,7%
M. FLORIAN Nicolas	22	33,8%
Mme DARRIEUSSECQ Geneviève	7	10,8%
	65	100,0%

RESULTATS DES ELECTIONS 2ème tour du 27 juin 2021

RESULTATS DES ELECTIONS DEPARTEMENTALES - 2EME TOUR
DU 27/06/2021

		%
Inscrits	152	100,00%
Abstentions	90	59,21%
Votants	62	40,79%
Nuls	5	3,29%
Blancs	2	1,32%
Exprimés	55	36,18%

Candidats (classés par ordre d'affichage)	SCORE	% *
M. GIBOURET Thierry / Mme REBUZZI Isabelle	16	29,1%
M. ARFEUILLERE Christophe / Mme PADILLA-RATELADE Marilou	39	70,9%
	55	100,0%

RESULTATS DES ELECTIONS REGIONALES - 2EME TOUR
DU 27/06/2021

		%
Inscrits	152	100,00%
Abstentions	90	59,21%
Votants	62	40,79%
Nuls	3	1,97%
Blancs	3	1,97%
Exprimés	56	36,84%

Candidats (classés par ordre d'affichage)	SCORE	% *
Mme DIAZ Edwige	12	21,4%
M. ROUSSET Alain	14	25,0%
M. THIERRY Nicolas	5	8,9%
M. FLORIAN Nicolas	24	42,9%
Mme DARRIEUSSECQ Geneviève	1	1,8%
	56	100,0%

Les prochaines élections (**Elections Présidentielles**) sont prévues les **10 et 24 avril 2022**. Les **Elections Législatives** sont prévues les **12** et **19 juin 2022.**

Inscription sur la liste électorale : Pour ceux qui ne sont pas encore inscrits, vous avez la possibilité de le faire via le site internet https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396 ou en se présentant à la mairie avec un justificatif de domicile de moins de 3 mois et une pièce d'identité. La date butoir pour l'inscription sur la liste électorale est le 04 mars 2022 (date à confirmer).

Modalités en cas de déménagement : Pour un déménagement en France, il faut soit s'inscrire auprès de la mairie de son nouveau domicile, soit déclarer sa nouvelle adresse à la mairie. Un Français qui revient vivre en France doit, le plus souvent, s'inscrire auprès de la mairie de son nouveau domicile. Un Français qui part résider à l'étranger doit choisir entre s'inscrire (ou rester inscrit) auprès de sa mairie, ou s'inscrire auprès du consulat (ou de l'ambassade) de son pays d'accueil.

Conditions inscriptions sur les listes électorales : Sont inscrits sur la liste électorale de la commune, sur leur demande :

1° Tous les électeurs qui ont leur domicile réel dans la commune ou y habitent depuis six mois au moins et leurs enfants de moins de 26 ans ;

2° Ceux qui figurent pour la deuxième fois sans interruption, l'année de la demande d'inscription, au rôle d'une des contributions directes communales et, s'ils ne résident pas dans la commune, ont déclaré vouloir y exercer leurs droits électoraux. Tout électeur ou toute électrice peut être inscrit sur la même liste que son conjoint au titre de la présente disposition ;

3° Ceux qui sont assujettis à une résidence obligatoire dans la commune en qualité de fonctionnaires.

A savoir : le **jeune de 18 ans** qui a fait son recensement citoyen est inscrit automatiquement sur les listes électorales.

Vote par procuration : Un électeur absent le jour d'une élection a la possibilité de voter par procuration. L'électeur doit donner procuration à un électeur inscrit dans le même bureau de vote. L'électeur absent doit établir une procuration soit en allant sur le site internet https://www.service-public.fr, imprimer le formulaire en deux exemplaires, aller à la gendarmerie la plus proche ou aller sur place remplir un formulaire.

En cas de difficulté pour le déplacement pour cause de handicap par exemple, l'électeur peut demander à un gendarme de se déplacer à son domicile pour établir la procuration.

Vaccination

Depuis le 25 février 2021, des centres de vaccination ont été ouverts sur la Haute-Corrèze

Le Centre Hospitalier du Pays d'Eygurande a dû fermer, à la demande de l'ARS, son centre de vaccination aux personnes ne travaillant pas dans l'établissement. Nous remercions son directeur pour avoir autorisé la vaccination des habitants du Pays d'Eygurande âgés de 75 ans et plus avant la fermeture de son centre.

Nouveaux publics prioritaires :

Depuis le 1er mai 2021 : **toutes les personnes de plus de 18 ans souffrant de comorbidité(s)** peuvent être vaccinées dans les centres de vaccination avec les vaccins Pfizer-BioNTech ou Moderna. Il n'est pas nécessaire de présenter une prescription médicale.

Depuis le 10 mai 2021, **les personnes de 50 ans et plus** peuvent être vaccinées sans condition en centre de vaccination par Pfizer et Moderna.

Depuis 12 mai 2021, **toutes les personnes majeures** pourront prendre rendez-vous pour se faire vacciner si des doses de vaccin sont disponibles la veille pour le lendemain.

Depuis le 31 mai, la vaccination est ouverte à toutes personnes de **18 ans et plus**.
La vaccination est aussi ouverte à une personne de **16 à 17 ans qui a une pathologie à très haut risque** de forme grave de Covid-19.

Depuis le 15 juin 2021, la vaccination est également ouverte aux **adolescents de 12 à 17 ans**. Dans la plupart des cas, l'autorisation des 2 titulaires de l'autorité parentale est exigée avant de se rendre sur le lieu de vaccination. Ces derniers doivent remplir une attestation.

Extrait de Service-Public.fr

Nouvelles mesures et rappel des gestes barrières

Dans son allocution du 12 juillet 2021, le président de la République a annoncé de nouvelles mesures permettant de faire face à la reprise de l'épidémie à laquelle le pays est confronté avec la forte progression du variant Delta sur l'ensemble du territoire.

Extension du pass sanitaire à plusieurs lieux accueillant du public

- 21 juillet : le pass sanitaire est obligatoire pour tous les lieux de loisirs et de culture rassemblant plus de 50 personnes ;
- début août : le pass sanitaire devient obligatoire dans les cafés, restaurants, centres commerciaux, hôpitaux, maisons de retraite, établissements médico-sociaux, pour les voyages en avions, trains et cars pour les trajets de longue distance.

Aller vers la vaccination de tous les Français

- La vaccination est obligatoire pour toutes les personnes au contact de personnes fragiles (soignantes, non-soignant, professionnelles et bénévoles). Des contrôles seront opérés à partir du 15 septembre.
- Des campagnes spécifiques de vaccination seront mises en place pour les collégiens, lycéens et étudiants à la rentrée.
- Une campagne de rappel sera instaurée pour les premiers Français vaccinés dès les premiers jours de septembre.
- Les tests PCR seront rendus payants à l'automne sauf en cas de prescription médicale.

Colis des aînés

La municipalité a offert des colis à l'ensemble des aînés de + de 65 ans. Ces colis ont été distribués cette année pour les fêtes de Pâques, dans le plus grand respect des gestes barrières.
Nous espérons qu'à Noël 2021, nous pourrons à nouveau nous réunir afin de passer un moment de convivialité

Commémoration du 08 Mai 2021

En cette belle journée du 08 mai 2021, et malgré les restrictions sanitaires, s'est déroulé le 76e anniversaire de commémoration

Au cours de la cérémonie qui s'est déroulée dans la cour de l'ancienne mairie

- une lecture des différents textes a été faite
- le dépôt de gerbe
- la minute de silence
- un document enregistré par les enfants de CM du RPI EYGURANDE / MERLINES a été fait écouter aux personnes présentes à la cérémonie

Une gerbe a également été déposée au cimetière.

Mise en place de radars pédagogiques

En raison d'excès de vitesse constatés sur ce tronçon de route, il a été posé, pour une période de deux semaines environ, aux 2 entrées du lieu-dit « Veyrières », sur la RD 1089, deux radars pédagogiques, à titre de test, afin de rappeler aux conducteurs la limitation de vitesse à 70 km/h

Dépenses principales 2020

1)- FONCTIONNEMENT

a) COVID19 : **4 330,45 €**

- Achat de 650 masques en tissus SECURIMASK C1 **(2 470,00 €)**
- Achat de 600 masques 3 plis + 300 masques FFP2 + 6 bidons de gel (lotion) hydroalcoolique, 120 flacons et gants latex de différentes tailles **(1 318,10 €)**

- Achat de 300 masques lavables **(366.61 €)**
- Achat de 2 écrans de protection plexiglass pour bureau secrétariat : **(175,74 €)**

Subventions : 1 226.94 €

b) FRAIS DE SCOLARITE RPI EYGURANDE MERLINES : 27 enfants soit **24 300,00 €**

c) ELABOR : **2 789,00 €**

- Procédure de régularisation avant reprise des sépultures sans concession sur terrain commun

d) ENTRETIEN ESPACES VERTS ET VOIRIE : **7 432,00 €**

e) SAS HONORE : **984,00 €**

- Remplacement battant de cloche (baudrier en polyuréthane et boulons de sécurité)

2)- INVESTISSEMENT

a) DEFIBRILATEUR AUTOMATIQUE : **1 987,00 €**

- Défibrillateur automatique
- Pose du défibrillateur

Subventions : **300,00 €**

b) VOIRIE 2020

- Impasse du bois du Bret **24 878,00 €**

Voirie + caniveaux

Subventions : **6 467,00 €**

- Aire des Sully :

Acompte 2019 = 1 786 € ; Solde 2020 = **775,00 €**

Empierrement d'un accès à la parcelle d'un terrain constructible sur le terrain communal

Subventions : 0 €

Dépenses prévisionnelles 2021

DEPENSES 2021 DEJA REALISEES

1)- FONCTIONNEMENT

a) Réparation du parapet au-dessus du ruisseau de l'Abeille sur la route reliant la Route de Messeix à Merlines cassé en mai 2019 : **2 152,00 €**

Avant

Après

b) Remplacement jeu de lames pour lame de déneigement : **1 045,00 €**

c) Rénovation appartement communal : **5 108,00 €**

PROJETS 2021

INVESTISSEMENT

Sous réserve de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux : Subvention de l'état)

a) Salle des fêtes : Travaux en cours de chiffrage par le nouveau cabinet d'architecte : Le Compas dans l'Oeil.

Les plans pourront être vus sur le site internet de la commune et dans la salle de réunion de la mairie dès validation

Installation de la fibre

Au 31/03/2021, l'ensemble de la commune a été équipée de la fibre optique.
Les administrés hors résidences secondaires ont reçu, dans leur boîte aux lettres, un courrier leur indiquant les formalités pour tester leur éligibilité.
Selon les opérateurs, vous pouvez prendre rendez-vous auprès des boutiques ou souscrire un abonnement en ligne. Un installateur mandaté par votre opérateur viendra faire le raccordement entre le poteau et le domicile et la mise en service de la box dans votre domicile.

Pour les abonnés qui ont besoin d'un justificatif de domicile, suite à la nouvelle dénomination des rues et la numérotation, vous avez la possibilité de contacter la mairie soit par téléphone au 05 55 94 33 61, soit par mail sur mairiemonestiermerlines@orange.fr

Vente de terrains communaux

La commune vend des terrains constructibles viabilisés sur la zone d'habitation du Vieux Chêne.

- Superficie de 1 100 m2 en moyenne
- Assainissement collectif
- Prix du m2 : 9,00 € T.T.C

Légende ⟷ Terrain vendu
⇠ – – ⇢ Option sur terrain

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter la mairie au 05.55.94.33.61

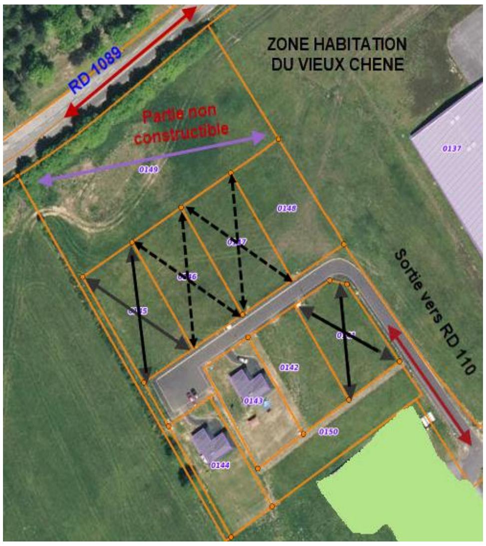

Recensement militaire ou recensement citoyen

Vérifié le 02 juin 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Journée défense et citoyenneté (JDC)
Chaque jeune Français de 16 ans doit se faire recenser. La démarche se fait à la mairie de la commune de son domicile.
Son recensement fait, il reçoit une *attestation de recensement*. Il doit présenter cette attestation lors de certaines démarches (inscription au baccalauréat avant 18 ans notamment). En cas de perte ou de vol de son attestation, il peut demander une *attestation de situation administrative*. Le jeune qui s'est fait recenser est ensuite convoqué à participer à la journée défense et citoyenneté (JDC).
Cette démarche lui permet d'être inscrit automatiquement sur la liste électorale le jour de son 18ème anniversaire.

Numérotation des habitations

Nous rappelons que certaines plaques d'habitation n'ont pas été retirées à la mairie par les propriétaires.

Vous avez la possibilité de venir les mardis et jeudis de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 ou d'appeler le 05 55 94 33 61 pour demander la pose.

Certains de nos administrés ont demandé que ce soit la commune qui fasse la pose. Avec le retour des beaux jours, nous prendrons contact avec eux pour venir les poser.

Offres d'emploi

ADAPAC AAF
ADAPAC recherche en urgence du personnel sur les secteurs de HAUTE CORREZE, plus particulièrement sur le secteur d'USSEL, en CDI, temps plein

MERLINES MAROQUINERIE (Bâtiment XL Literie – ZAC du Vieux Chêne – MONESTIER MERLINES)
Groupe TOLOMEI (Affiche en annexe)
https://www.tolomei.fr/les-manufactures-du-groupe/merlines-maroquinerie/

CENTRE HOSPITALIER DU PAYS D'EYGURANDE
http://www.ch-eygurande.fr/recrutement.htm

Instance de coordination de l'Autonomie (I.C.A.)

L'Association Instance de Coordination de l'Autonomie (I.C.A.) du canton d'Eygurande est représentée par Mme COUZELAS Françoise en qualité de Présidente. Suite au départ de Mme CAILLAVEL Sabrina, c'est Mme REBEIX Pauline qui occupe les fonctions de coordinatrice depuis le 15 Mars 2021.

L'I.C.A. intervient sur les communes d'Aix, Couffy-sur-Sarsonne, Courteix, Eygurande, Feyt, Lamazière-Haute, Laroche-Près-Feyt, Merlines, Monestier-Merlines, Saint-Pardoux-le-Neuf et Saint-Etienne-aux-Clos.

Ses missions : Informer, conseiller concernent le maintien à domicile (entrée en maison de retraite, aides à l'habitat …), coordonner les services, préparer un retour à domicile après une hospitalisation, lutter contre l'isolement et la solitude par des ateliers et des animations, aider dans les démarches administratives, orienter les usagers vers les services compétents, organiser le portage de repas à domicile.

Le public concerné est : Personnes âgées de 60 ans et plus et personnes en situation de handicap.

Service proposé :

- ***Le portage de repas à domicile (livraison du lundi au vendredi)*** :

Le portage des repas, préparés par le Centre Hospitalier du Pays d'Eygurande, est composé :

- d'un repas pour le midi : entrée, viande ou poisson, légume, fromage, dessert
- d'un repas pour le soir : potage, viande ou poisson, légume, dessert

Il est possible de respecter les goûts des personnes.
Le prix actuel est de 10 euros par jour

Les barquettes individuelles sont livrées avec un véhicule frigorifique, il suffit simplement de réchauffer les repas (micro-ondes, four ou casserole).

En cas d'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie), le Conseil Départemental a la possibilité de prendre en charge une partie du financement.

Animations proposées :

Si la situation sanitaire le permet, les activités suivantes reprendront en Septembre :

- l'atelier d'équilibre et de prévention aux chutes destiné aux séniors et aux résidents du Foyer « Les Myosotis »
- Les ateliers numériques dans les locaux du Collège de Merlines. Ils sont assurés par Monsieur DELAGE Jérémy.
- L'atelier de couture, tricot, canevas proposé par une personne bénévole, Madame CHADEYRON Jeannine.
- Animation pour la Semaine Bleue

Coordonnées de l'Instance de Coordination de l'Autonomie est située dans les locaux de la
Maison du Département et de Services au Public
2 Rue de l'Eglise - 19340 EYGURANDE
Tél : 05 55 94 53 88

Horaires d'ouverture
Du Lundi au Jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00
Et le Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 12h30 à 16h30

BAVARD'AGE

C'est un réseau de bénévoles qui rendent visite au domicile des personnes âgées dîtes isolées.

Chaque bénévole visite deux personnes au maximum. La visite est un moment de plaisir partagé, avec un minimum d'un ou deux contacts par mois. Les rencontres se font à titre gracieux. La référente de l'Instance organise la première rencontre entre le bénévole et la personne.

Les bénévoles bénéficient d'une formation de base (connaissance du public, écoute des personnes, confidentialité) mais aussi un accompagnement qui permet de répondre aux interrogations et besoins rencontrés sur le terrain.

Si vous souhaitez devenir bénévole, prenez contact avec Pauline REBEIX, Coordinatrice de l'ICA **au 05 55 94 53 88**

RAPPEL DE CERTAINES REGLEMENTATIONS

Travaux

Il existe deux types de procédures administratives pour effectuer des travaux :

- La déclaration préalable de travaux (DEMANDE PREALABLE TRAVAUX) est obligatoire dès que vous modifiez l'aspect extérieur de votre maison et toute création de surface de plancher ou d'emprise au sol inférieure à 20 m2.
- La demande de permis de construire (PERMIS DE CONSTRUIRE) est obligatoire pour toute construction nouvelle et toute création de surface de plancher ou d'emprise au sol supérieure à 20 m2 sur un bâtiment existant.

Pour toute demande de renseignements complémentaires, veuillez-vous adresser à la mairie.

Tri des déchets aux points d'apport volontaires

Afin de diminuer le volume des ordures ménagères, il a été mis en place sur chaque commune différents points de collecte
Sur la commune de Monestier-Monestier, vous trouverez 4 points de collecte :

- 1 sur le parking de la mairie à Veyrières
- 1 à l'Abeille auprès de la Cuisine Centrale
- 1 au Lotissement du Vieux Chêne à côté de la Communauté de Communes
- 1 au VVF du Pays d'Eygurande

Nous vous rappelons que **la commune ne dispose ni d'employé communal ni de véhicule,** aussi nous demandons aux usagers que les cartons et encombrants soient déposés directement à la déchetterie située à Eygurande derrière le garage Coste

Depuis le 24/06/2019, Haute Corrèze Communauté a mis à disposition, dans les mairies, des prospectus expliquant les modalités pour le tri des déchets sur les points de collecte

MÉMO TRI

CITEO

ADEME

Parce que savoir trier n'est pas inné,
Haute-Corrèze Communauté vous rappelle les consignes de tri.

VERRE

Bouteilles

Pots et bocaux

SANS BOUCHON
NI CAPSULE

EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES

Bouteilles et flacons en plastique

Briques et cartonnettes

Boîtes et bouteilles métalliques

À COMPRIMER
SANS LES EMBOÎTER

PAPIERS-JOURNAUX-MAGAZINES

Publicités, journaux, catalogues

PAS DE CARTONNETTE
PAS DE CARTON BRUN

À DÉPOSER DANS VOTRE POUBELLE HABITUELLE

Films et sacs plastiques

Conserves non vidées

Barquettes polystyrène

Petits pots plastiques

Prière de déposer vos sacs dans les containers mis à votre disposition

À DÉPOSER EN DÉCHETERIE

Vaisselle

Piles

Pots de fleurs

Ampoules

Déchets verts

UN KIT COMPOSTAGE

*Afin d'inciter à la pratique du compostage des déchets organiques et ainsi réduire la production de déchets à la source, **Haute-Corrèze Communauté met à disposition des habitants un kit compostage.***

Ce kit comprend un composteur individuel de 450L et un bioseau de 10L. Il est vendu au prix de 30 euros.

Pour plus de renseignements :
contactez l'ambassadrice du tri au 07 63 04 38 59 ou ambassadeur@hautecorrezecommunaute.fr

Les cartons bruns sont à déposer à la déchèterie.

Les bouchons mis dans des sacs en plastique peuvent être déposés sur la table sous le préau de l'ancienne mairie

Interdiction de brûlage des déchets verts

PRÉFET
DE LA CORRÈZE

Service départemental
de communication interministérielle
de la Corrèze

Tulle, le 14 avril 2015

COMMUNIQUÉ - PRESSE

Précisions concernant l'interdiction de brûlage des déchets verts

L'interdiction de brûlage des déchets verts résulte d'une réglementation nationale, issue du Grenelle de l'Environnement (décret du 11 juillet 2011).

De nombreux particuliers ont fait part de leurs difficultés et de leurs interrogations face à cette interdiction, notamment les propriétaires de terrains, de bois, de champs ou de vergers qui ne sont pas situés à proximité des habitations.

En conséquence, afin de prendre en compte ces contraintes locales, le préfet de la Corrèze a décidé d'adapter cette règle d'interdiction par arrêté préfectoral du 7 avril 2015. Il autorise :

- Le désherbage thermique
- Le brûlage des déchets végétaux résultant de l'obligation de débroussaillement : ces déchets sont ainsi assimilés, par cohérence, à ceux produits par les activités agricoles et forestières dont le brûlage est autorisé
- Le brûlage des végétaux enlevés autour des étangs
- Le brûlage des déchets végétaux produits sur des parcelles de terrain (bois, champs, vergers...) non attenantes à l'habitation ; **cependant, le brûlage des déchets végétaux issus des enclos d'habitation reste interdit tout au long de l'année**.
- Le brûlage pour raison prophylactique, c'est-à-dire lorsqu'il s'agit de végétaux contaminés par des parasites.

Contact presse
Isabelle POUGEADE
05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43
isabelle.pougeade@correze.gouv.fr

1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex. Standard : 05.55.20.55.20 – Télécopie : 05.55.20.73.43
Site internet départemental : http://www.correze.gouv.fr/
Facebook Twitter

Les déchets verts, c'est quoi ?

Ce sont les déchets issus de la tonte de gazons, les feuilles et aiguilles mortes, les tailles d'arbres et d'arbustes

Comment sont-ils produits ?

Ils proviennent notamment de l'entretien des zones de loisir, des espaces verts publics ou privés, des terrains de sport et des jardins des particuliers

Les conséquences néfastes du brûlage des déchets :

- **L'émission à l'air libre de nombreux polluants et de quantités importantes de composés cancérigènes et de particules fines**
- **La combustion à l'air libre est peu performante et pollue d'autant plus que les végétaux sont humides**
- **Des troubles de voisinage générés par les odeurs et la fumée**
- **Des risques d'incendies**

50 kg de déchets verts émettent autant de particules que :

- 9 800 km parcourus par une voiture diésel récente en ville ou
18 400 km par une voiture à essence
- 6 mois de chauffage d'une maison avec une chaudière au fuel

Croire que le transport jusqu'à la déchetterie pollue plus que le brûlage est une idée répandue mais fausse !

Des alternatives existent :

- ***Les tontes de pelouse et les feuillages peuvent être compostés sur place. Les branchages broyés peuvent servir au paillage. Certaines collectivités prêtent des composteurs ou des broyeurs.***
- ***La plupart des collectivités accueillent les déchets verts en déchetterie ou dans des points de collecte.***

Toutes les informations utiles sont consultables sur le site internet des services de l'État en Corrèze :

www.correze.gouv.fr

rubrique « politiques publiques » / « Nature et environnement » / « Cadre de vie et nuisances », « Usage du feu »

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex. ☎ Standard : 05.55.20.55.20 – Télécopie : 05.55.20.73.43
Site internet départemental : http://www.correze.gouv.fr/
Facebook Twitter

Numéros utiles

SAMU ET MEDECIN DE GARDE	15
POMPIERS	18 ou 112 (avec un mobile)
GENDARMERIE EYGURANDE	05 55 94 30 05
MAIRIE	05 55 94 33 61
MAISON DU DEPARTEMENT	05 19 07 81 72
INSTANCE DE COORDINATION EYGURANDE	05 55 94 53 88
ADMR	05 55 94 28 91
HAUTE CORREZE COMMUNAUTE	05 55 95 35 38
EHPAD EYGURANDE	05 55 94 35 01
EHPAD MERLINES	05 55 94 35 73
Dr BEGON EYGURANDE	05 55 94 30 29
Dr LEMAIRE MERLINES (Maison de Santé)	05 55 94 61 70
INFIRMIERE C. ROUCHE	05 55 94 41 61
INFIRMIERES SC M ANTROP CHANUT	06 55 46 10 63
PHARMACIE EYGURANDE	05 55 94 34 66
PHARMACIE MERLINES	05 55 94 35 95
Service des eaux géré par le Syndicat de la Diège (si fuite d'eau y compris le week-end) – Quartier de l'Abeille	06 84 18 13 37
Service des eaux géré par Clidane Chavanon (si fuite d'eau y compris le week-end) – Reste de la commune	04 73 21 85 09

Maison de Santé pluridisciplinaire de Merlines Pays d'Eygurande

INFIRMIERE C. MILLET	06 78 50 58 69
INFIRMIER N. MENAGE	06 22 28 47 00
INFIRMIERE V. CAMPOMINOSI	06 75 08 70 89
OSTEOPATHE P. HERBIN	06 25 54 51 68
KINESITHERAPEUTE C. OANCEA	06 48 37 19 49
KINESITHERAPEUTE I. PINZARU	07 83 58 20 69
KINESITHERAPEUTE S. ALIXANDRICA	07 80 41 32 87
PEDICURE PODOLOGUE E. LOURDIN	04 73 65 20 17
SOPHROLOGUE A. BARRIER	06 62 14 94 39
REFLEXOLOGUE A. PEQUEUX	06 64 88 84 23
HYPNOTHERAPEUTE K. RISSLER	06 64 88 84 23
INFIRMIERE ASALEE S. JOUVE	06 88 70 64 75
CONSULTATIONS ADDICTOLOGUE	07 78 04 02 85

Retrouvez les informations sur la commune :

Sur le Site Internet :
www.monestier-merlines.fr
Des informations de dernière minute peuvent être consultées sur ce site.

Dans la Presse **: Journal « La Vie Corrézienne » et Journal « La Montagne »**

Sur la Page Facebook :
Commune de Monestier-Merlines

Sur l'application INFO-FLASH :
www.info-flash.com/telecharger-l-application.html

VEYRIÈRES (Corrèze) — La Mairie et le Monument aux Morts

Nous sommes à la recherche de vieilles photos de la commune. N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez nous les partager.